

DEPARTEMENT DE TARN-et-GARONNE

COMMUNE DE L'HONOR-DE-COS

ARRONDISSEMENT DE MONTAUBAN

Délibération n° = 21092011-05

Date de convocation : 9/09/2011

Date d'affichage : 9/09/2011

Nombre de Conseillers :

En exercice : 15

Présents : 11

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE L'HONOR DE COS

OBJET : Compétence assainissement

L'An deux mille onze le 21 septembre à 18h30 le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni en séance publique sous la présidence de **Monsieur Michel LAMOLINAIRIE**

Présents : AUSSANT Catherine, BAYARD Jean-Yves, COMBALBERT Chantal, DOURNES Jean-Luc GABENS Alain, MERCIER Jean-Paul, MISPOULET Pierre, MORITZ-ANDRIEU Corinne, NAYROLLES Martine, TURPIN Jean-Claude.

Absents excusés : BONHOURE Damien, MOUILLERAC Gilles NARES Laurent, ROBERT Jean-Paul (excusé)

Secrétaire de séance : MORITZ-ANDRIEU Corinne

En complément de la délibération du 12 Juillet 2011 concernant le projet du Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI) proposé par Monsieur le préfet, Monsieur le maire expose aux membres du Conseil Municipal que la commune de L'HONOR DE COS doit se prononcer quant au transfert de la compétence Assainissement à la communauté de communes du Sud Quercy de Lafrançaise.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le conseil Municipal décide :

- **de conserver la compétence Assainissement et de ne pas prévoir dans le SDCI le transfert de cette compétence à la communauté de Communes du Sud Quercy de Lafrançaise.**

Fait et délibéré en mairie les jour, Mois et An que dessus.

**Le Maire,
Michel LAMOLINAIRIE**